Comment suivre ses droits sociaux au Luxembourg avec la carte de sécurité sociale ?

Réponse courte

La **carte de sécurité sociale** (carte de sécurité sociale) luxembourgeoise permet à tout assuré de suivre ses droits sociaux via deux canaux : physiquement auprès des organismes (présentation de la carte comme justificatif d'affiliation) et numériquement via **MyGuichet.lu** (authentification forte avec LuxTrust ou eID).

Les responsables RH doivent informer les salariés des outils disponibles, notamment MyGuichet.lu pour la consultation des affiliations, remboursements et droits à pension. L'affiliation est déclarée par l'employeur auprès du **CCSS** (déclaration DECAFF via SECUline) — sans affiliation valide, aucun droit n'est accessible.

La carte ne prouve pas l'étendue des droits : elle porte le matricule et ouvre le tiers payant, mais seul le **certificat d'affiliation** fait foi des périodes enregistrées, et seules les caisses — CNS, CNAP, AAA — se prononcent sur les prestations.

Définition

La **carte de sécurité sociale** (carte de sécurité sociale) est un document officiel doté d'une puce électronique, délivré gratuitement par le Centre commun de la sécurité sociale à toute personne affiliée à la sécurité sociale luxembourgeoise. Elle matérialise les droits de l'assuré auprès des prestataires de soins et des organismes sociaux.

MyGuichet.lu est le portail officiel du gouvernement luxembourgeois permettant l'accès sécurisé aux services publics en ligne, notamment la consultation des droits sociaux individuels. L'accès nécessite une authentification forte (LuxTrust Token, carte d'identité électronique ou lux-ID).

Questions fréquentes

Comment accéder à MyGuichet.lu pour consulter ses droits sociaux ?

L'accès à MyGuichet.lu nécessite une authentification forte via LuxTrust Token, carte d'identité électronique ou lux-ID. Le portail permet de consulter l'historique des affiliations CCSS, les remboursements CNS, les droits à pension CNAP et les prestations familiales.

Comment suivre ses droits sociaux au Luxembourg avec la carte CNS ?

La carte CNS permet de suivre ses droits via deux canaux : physiquement auprès des organismes (justificatif d'affiliation) et numériquement via MyGuichet.lu (authentification forte LuxTrust ou eID) pour consulter affiliations, remboursements et droits à pension.

Qu'est-ce que la carte de sécurité sociale luxembourgeoise ?

La carte de sécurité sociale (carte CNS) est un document officiel doté d'une puce électronique, délivré gratuitement par la CNS à toute personne affiliée. Elle matérialise les droits de l'assuré auprès des prestataires de soins et des organismes sociaux luxembourgeois.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Que faire en cas de perte de la carte CNS au Luxembourg ?

Il faut commander une nouvelle carte directement sur MyGuichet.lu ou en contactant la CNS — gratuitement. La carte n'est toutefois pas nécessaire pour accéder aux services numériques via MyGuichet.lu, qui utilisent l'authentification forte LuxTrust ou eID.

Quel rôle de l'employeur pour les droits sociaux du salarié ?

L'employeur déclare l'entrée du salarié au CCSS dans les 8 jours via SECUline (procédure DECAFF). Sans affiliation valide, aucun droit n'est accessible. Les nouveaux salariés doivent être informés de la carte CNS et de MyGuichet.lu dès l'onboarding.

Quelles conséquences d'une affiliation incorrecte au Luxembourg ?

Sans affiliation correctement déclarée par l'employeur (DECAFF dans les 8 jours), le salarié n'apparaît pas dans les registres et ne peut pas accéder à ses droits maladie, pension ou accident. Tout retard expose à une amende de 50 €/mois (plafond 2 500 €).

Conditions d’exercice

Condition	Règle
Affiliation CCSS	L'employeur déclare l'entrée du salarié dans les 8 jours (DECAFF via SECUline)
Carte CNS valide	Délivrée automatiquement après affiliation — commander via MyGuichet.lu si non reçue
Accès MyGuichet.lu	Compte activé avec authentification forte (LuxTrust, eID)
Données accessibles	Affiliations, remboursements CNS, droits pension (via CNAP), prestations familiales

Modalités pratiques

Canaux d'accès aux droits sociaux :

Canal	Utilisations principales
Carte CNS physique	Identification auprès des prestataires de soins ; accès aux guichets des organismes (CNS, CCSS, CNAP)
MyGuichet.lu	Consultation de l'historique des affiliations CCSS ; suivi des remboursements de santé CNS ; vérification des droits à pension CNAP ; gestion des prestations familiales ; téléchargement d'attestations

En cas de perte ou de non-réception de la carte CNS : Commander une nouvelle carte directement sur MyGuichet.lu ou en contactant la CNS — gratuit. La carte n'est pas nécessaire pour accéder aux services numériques.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Informer les nouveaux salariés de l'existence de la carte CNS et de MyGuichet.lu dès l'onboarding — expliquer comment activer les accès numériques (LuxTrust) pour consulter leurs droits en ligne. Cette information fait partie des bonnes pratiques RH d'intégration, sans constituer une obligation légale formelle de l'employeur.

Signaler toute anomalie d'affiliation (numéro matricule incorrect, période manquante) auprès du CCSS sans délai — une affiliation incorrecte impacte directement les droits maladie, pension et accident du salarié. Conserver les accusés de réception des déclarations DECAFF pour justifier les dates d'affiliation en cas de litige.

Veiller à la protection des données des salariés lors de toute démarche impliquant leurs informations d'affiliation ou de couverture sociale, conformément au RGPD.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 425 et s. CSS	Affiliation des salariés au CCSS — obligations de l'employeur
Art. 1er CSS (Livre I)	Champ d'application de la sécurité sociale — conditions d'affiliation
RGPD (Règlement UE 2016/679)	Protection des données personnelles dans le traitement des informations sociales
Loi du 1er août 2018	Transposition RGPD — protection des données à caractère personnel au Luxembourg
ccss.public.lu	CCSS — commande et gestion de la carte de sécurité sociale
myguichet.lu	Portail officiel d'accès aux services publics et droits sociaux en ligne

Sans affiliation correctement déclarée par l'employeur (DECAFF dans les 8 jours), le salarié n'apparaît pas dans les registres des organismes sociaux et ne peut pas accéder à ses droits maladie, pension ou accident. La déclaration d'entrée est une **obligation légale** de l'employeur — tout retard expose à une amende d'ordre plafonnée à 2 500 € (art. 445 CSS).

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.